

EPCC – ÉESI

Conseil d'administration du 3 juillet 2026

Délibération n°19-2026

DÉLÉGATION DE SIGNATURE
À LA DIRECTION DES ÉTUDES DU SITE DE POITIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, par 16 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », la délibération portant sur la délégation de signature confiée par la direction générale à la directrice des études du site de Poitiers ci-après portée en annexe de la présente.

Gilbert Pierre-Justin

Le président,
Gilbert PIERRE-JUSTIN



EPCC – ÉESI

Conseil d'administration du 3 juillet 2026

Délibération n°19-2026

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle – École européenne supérieure de l'image ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2010 portant création d'un établissement public de coopération culturelle dénommé « École européenne supérieure de l'image » et ses arrêtés modificatifs ;

Vu la délibération n°15 du Conseil d'administration de l'EPCC ÉESI en date du 3 juillet 2026 portant désignation de monsieur Gilbert Pierre-Justin en qualité de président du conseil d'administration de l'EPCC ÉESI ;

Vu la délibération n°16-2026 du Conseil d'administration de l'EPCC ÉESI en date du 3 juillet 2026 portant nomination de monsieur Audry Liseron-Monfils, directeur général de l'EPCC ÉESI.

Vu la délibération n°17-2026 du Conseil d'administration de l'EPCC ÉESI en date du 3 juillet 2026 portant délégation de signature de monsieur Audry Liseron-Monfils, directeur général de l'EPCC ÉESI.

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à madame Sophie Leclercq, directrice des études du site de Poitiers de l'EPCC ÉESI, à l'effet de signer, dans le cadre de sa mission, au nom de la direction générale de l'EPCC ÉESI, tous les actes, décisions ou documents relatifs aux domaines suivants :

1° Administration générale

- Toute correspondance et document administratif relevant de la pédagogie, à l'exception des conventions de partenariat.

2° Fonctionnement de l'établissement

- Assurer une fonction de management d'un point de vue de la coordination des orientations pédagogiques ;
- Assurer une fonction de représentation, nationale et internationale, auprès des interlocuteurs des pouvoirs publics, des autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des réseaux culturels, comme auprès des interlocuteurs de toutes les instances privées ou publiques pouvant entretenir avec l'établissement des liens et des partenariats.

3° Pédagogie

Donne délégation pour signature concernant tous les documents relevant du suivi des étudiants :

- Des certificats de scolarité, des relevés de notes, des conventions de stage en Europe et hors Europe (ex / Erasmus...), la délivrance des cartes d'étudiant.

Article 2 -

- Madame la directrice des études du site de Poitiers de l'EPCC ÉESI,
- Monsieur le directeur général de l'EPCC ÉESI,
- Madame la comptable de l'EPCC ÉESI.

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Angoulême, le 3 juillet 2026.

Le président

Gilbert PIERRE-JUSTIN

